

# CONDITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX Catégorie A

*(La présente fiche ne tient pas compte des seuils démographiques à respecter pour les nominations à intervenir)*

## INGENIEUR EN CHEF

### DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Conditions :

Peuvent être nommés ingénieurs en chef de classe exceptionnelle, après inscription sur un tableau annuel d'avancement, les ingénieurs en chef de classe normale qui justifient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, de six ans de services effectifs accomplis dans le grade, en position d'activité, ou de détachement dans un autre corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A et d'au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur classe.

### DE CLASSE NORMALE

Conditions :

Peuvent être nommés ingénieurs en chef de classe normale, après inscription sur un tableau annuel d'avancement :

1° Après un examen professionnel sur titres avec épreuves organisé par le C.N.F.P.T., les ingénieurs et les ingénieurs principaux qui justifient, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, de douze ans de services effectifs accomplis en position d'activité dans le cadre d'emplois ou en position de détachement hors du cadre d'emplois.

2° Les ingénieurs principaux qui atteignent au moins le 5<sup>ème</sup> échelon, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

## INGENIEUR PRINCIPAL

Conditions :

Peuvent être nommés ingénieurs principaux, après inscription sur un tableau annuel d'avancement, les ingénieurs qui justifient, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'un an et demi d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade.

### **RATIO D'AVANCEMENT**

*Ratio délibéré après avis du  
Comité technique paritaire*

### **RATIO D'AVANCEMENT**

*Ratio délibéré après avis du  
Comité technique paritaire*

## INGENIEUR